

# CAP Entrepreneur

La 1<sup>ère</sup> protection  
sociale de ceux  
qui se lancent.



# ENTREPRENEURS, PENSEZ À VOTRE PROTECTION !

À la question :

Quel est votre risque principal  
en tant que travailleur  
indépendant-entrepreneur ?\*

vous avez répondu :

Accident de travail,  
problème de santé.



Devant :



Législation



Prospection  
difficile



Faillite



Concurrence

\*2<sup>e</sup> baromètre annuel AGIPI OpinionWay du risque des indépendants et des entrepreneurs réalisé en novembre 2017 auprès de 802 indépendants, chefs d'entreprise, dirigeants et artisans-commerçants à la tête de structures de 0 à 9 salariés du secteur privé.

## Pourquoi se protéger quand on se lance ?

Quand on est jeune entrepreneur ou que l'on monte sa start-up, on veut aller de l'avant, faire grandir son entreprise... et l'on oublie parfois de bien se protéger. Si une complémentaire santé vous rembourse vos médicaments et frais de santé courants, elle ne palliera pas votre perte de revenus si vous ne pouvez plus travailler. Alors, comment faire ? En cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation, un contrat de prévoyance comme CAP Entrepreneur vous assure un complément de revenus pour que vous puissiez faire face à vos charges. **Vous pérennisez ainsi votre activité et maintenez votre niveau de vie.**

## Quels risques faut-il couvrir ?



### ARRÊT DE TRAVAIL

**Suite à un accident, une maladie ou une hospitalisation, continuez à faire face à vos charges.**

Alexandre, masseur de 27 ans, s'est cassé un bras et doit s'arrêter un temps. Il est en incapacité de travail. La Sécu des indépendants lui verse chaque jour des indemnités dont le montant est plafonné et qui sont inférieures à ses revenus. Heureusement, CAP Entrepreneur lui verse des indemnités complémentaires.



### INVALIDITÉ

**En cas d'accident lourd ou de maladie grave, bénéficiez d'une pension complémentaire.**

Sophie, 30 ans, professeur de fitness a subi un grave accident de voiture. Elle perd l'usage d'une jambe, ce qui l'empêche définitivement d'exercer son activité. La Sécu des indépendants lui verse en général 50 % de son revenu annuel moyen. Mais grâce au CAP Entrepreneur, elle s'est assurée un complément de pension pour mieux aborder cette situation difficile à vivre.



### DÉCÈS

**Prévoyez un capital pour vos proches.**

Alors que sa jeune marque de vêtements de sport commençait à faire vivre sa famille, David, 35 ans, disparaît prématurément. Sa femme et sa fille auraient pu se retrouver sans ressources si David n'avait pas adhéré au CAP Entrepreneur qui leur permet de recevoir un capital garanti.

## Qu'est-ce que la Sécurité sociale des indépendants ?

En tant qu'entrepreneur, vous êtes couvert par un régime obligatoire. Le plus souvent il s'agit de la Sécurité sociale des indépendants. Ses missions : gérer la protection sociale obligatoire des chefs d'entreprise indépendants, des entrepreneurs et de leurs ayants-droit. Elle remplace le RSI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sachez que les indemnités versées par la Sécurité sociale des indépendants sont souvent insuffisantes pour maintenir votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité. **D'où la nécessité de souscrire à un contrat de protection complémentaire.**

## Découvrez le contrat CAP Entrepreneur

Le contrat de prévoyance CAP Entrepreneur vous assure des revenus complémentaires en cas d'arrêt de travail et d'invalidité et, en cas de décès, protège vos proches. Une solution simple et modulable, portée par AGIPI, une association qui accompagne les entrepreneurs depuis 42 ans.



**SÉCURISEZ  
VOS REVENUS**



**PÉRENNISEZ  
VOTRE ACTIVITÉ**



**PROTÉGEZ  
VOTRE FAMILLE**



### Émilie, 30 ans, blogueuse

Elle est micro-entrepreneur affiliée à la Sécurité sociale des indépendants, en bonne santé et ne fume pas. Elle a lancé son activité en 2018 et se verse, pour l'instant, un revenu de 1 100 €/mois.

**Elle adhère à un contrat  
CAP Entrepreneur à 12 €/mois\* :**

#### **En cas d'arrêt de travail :**

La Sécu des indépendants verse 19 €/jour\*\*,  
CAP Entrepreneur verse 19 €/jour,  
soit 1 100 €/mois.

#### **En cas d'invalidité :**

La Sécu des indépendants verse 550 €/mois\*\*,  
CAP Entrepreneur verse 564 €/mois,  
soit 1 114 €/mois.

#### **En cas de décès :**

CAP Entrepreneur verse un capital de  
9 025 € aux bénéficiaires désignés.

\* Tarif indicatif, valable au 15 mai 2018, hors frais de dossier de 15 € et hors cotisation à l'association AGIPI de 15 € par an.

\*\* Pour bénéficier de ces prestations, l'assuré doit être affilié depuis au moins 1 an à la Sécurité sociale des indépendants. S'il relevait précédemment d'un autre régime obligatoire d'Assurance maladie, la période d'affiliation à ce régime peut être prise en compte sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'interruption entre les deux affiliations. Il doit aussi être à jour de l'ensemble de ses cotisations maladie (Informations sur [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)).

## LES 3 AVANTAGES DU CONTRAT CAP ENTREPRENEUR

Le CAP Entrepreneur est une nouvelle formule du CAP, le contrat qui couvre les indépendants depuis plus de 40 ans.

### Un contrat multi récompensé

- Reconnu sur le marché.
- Régulièrement récompensé pour la qualité de ses garanties.

### Des garanties simples et claires

- Les garanties sont forfaitaires. Exemple : si vous souscrivez à des indemnités de 40 €/jour, vous recevrez 40 €/jour.
- En cas d'immobilisation au domicile ou d'hospitalisation liée à une maladie grave, vous bénéficiez d'une assistance garde d'enfants ou d'une aide ménagère\*.
- Vous pouvez percevoir des indemnités jusqu'à 3 ans après le début de votre incapacité de travail\*.

### Une association à vos côtés

En choisissant AGIPI, vous rejoignez 525 000 adhérents\*\*, vous bénéficiez des dernières innovations sur vos contrats, d'un espace sécurisé sur [agipi.com](http://agipi.com). et vous prenez part à la vie de l'association en votant lors des assemblées générales.

Votre contrat est géré par ADIS, un centre de gestion dédié situé à Schiltigheim (Alsace).

\* Selon conditions contractuelles.

\*\* Au 31 décembre 2017.



## Découvrez aussi AGIPI Santé

AGIPI Santé est un contrat complémentaire santé qui prend en charge tout ou partie de vos dépenses médicales couvertes partiellement par la Sécurité sociale des indépendants.

Exemple de remboursement :

<b>25 €</b>	=	<b>16,50 €</b>	+	<b>1 €</b>	+	<b>7,50 €</b>
montant de la consultation chez votre médecin traitant généraliste		remboursement de la Sécu des indépendants		participation forfaitaire à la charge du patient*		remboursement de la complémentaire santé

### 3 FORMULES AU CHOIX :

#### FORMULE TM+

Remboursement des frais pour tous les soins essentiels du quotidien, y compris l'optique et le dentaire.

#### FORMULE « CONFORT »

Prise en charge optimisée et adaptée à vos contraintes budgétaires.

#### FORMULE « PRIVILÈGE »

Le meilleur niveau de protection, quels que soient vos besoins.

### Et pour tout le monde :

- Un tarif indépendant de votre état de santé : aucune sélection médicale à la souscription.
- Une prise en charge étendue des médecines douces pour votre bien-être : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, étioopathie et psychomotricité.
- Les enfants à charge de moins de 11 ans bénéficient d'une réduction de 10 % sur leur tarif.

\* Données au 15 mai 2018. Dans certaines conditions, une participation forfaitaire de 1 € vous est notamment demandée pour toute consultation ou acte réalisé par un médecin. Informations : [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

# AGIPI, PARTENAIRE DE CONFIANCE DES INDÉPENDANTS

AGIPI vous propose des solutions de protection pour vous et vos proches, à chaque étape de votre vie et dans tous vos projets : la famille, l'activité professionnelle, le patrimoine et la retraite.

Les contrats sont souscrits auprès d'AXA et vous offrent la garantie financière de l'un des premiers groupes mondiaux d'assurance.

Association créée par des indépendants, AGIPI innove sans cesse pour vous proposer des contrats de qualité, reconnus parmi les meilleurs du marché.

## Les 3 principes fondamentaux :

TRANSPARENCE



QUALITÉ  
DE SERVICE



EFFICACITÉ  
DES GARANTIES





Retrouvez-nous sur  
**agipi.com**

### Votre espace adhérent sur agipi.com

- Consultez le détail de vos contrats : avis de situation, échéancier, suivi de vos investissements, etc.
- Téléchargez le détail de vos remboursements, vos justificatifs fiscaux, etc.

### Notre chaîne YouTube [youtube.com/c/AGIPI-la-chaine](https://youtube.com/c/AGIPI-la-chaine)

Découvrez nos vidéos pédagogiques.

### Notre compte LinkedIn

Rejoignez-nous pour suivre, commenter, partager la vie et l'actualité de l'association.

### Notre newsletter

AGIPI Infos pour vous informer tous les mois des dernières actualités économiques, fiscales et juridiques.

### Nos blogs

Informez-vous avec :

- [prevoyance-agipi.com](https://prevoyance-agipi.com)
- [assurancevie-agipi.com](https://assurancevie-agipi.com)
- [retraite-agipi.com](https://retraite-agipi.com)

**Votre conseiller AXA** vous accompagne au quotidien et dans la durée.

Le contrat CAP, convention d'assurance et de prévoyance, est un contrat d'assurance de groupe souscrit par AGIPI auprès des sociétés françaises d'assurance et d'assistance du Groupe AXA : AXA France Vie S.A., AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités du CAP figurent dans la notice du contrat. Les garanties sont soumises à sélection médicale dont les modalités sont fixées par accord entre AGIPI et l'assureur. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

#### Assureur du contrat



##### AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €  
310 499 959 RCS Nanterre

##### AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes  
Siren 353 457 245

**Sièges sociaux :** 313 Terrasses de l'Arche -  
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

#### Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

# ADIS

##### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -  
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex  
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au capital de 480 000 €  
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg  
Orias 07 029 368

#### Association souscriptrice du contrat



##### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -  
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex  
Tél. 03 90 23 90 00

##### Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim -  
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308